

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CAP GEMINI**  
(Eurolist)

Par courrier du 4 mai 2007, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 27 avril 2007, par suite d'une cession d'actions CAP GEMINI par le groupe Société Générale dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir, à titre direct et indirect, 5 783 650 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 4,01% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	2 659 792	1,84	2 659 792	1,84
SG Option Europe (trading)	3 123 858	2,17	3 123 858	2,17
<b>Total</b>	<b>5 783 650</b>	<b>4,01</b>	<b>5 783 650</b>	<b>4,01</b>

(1) Sur la base d'un capital composé de 144 178 464 actions représentant autant de droits de vote.